

*N'ont payé que jusqu'à 1864 inclusivement :*

MM. T. Bérard, G. Leclaire, T. S. Provost.

*N'ont payé que jusqu'à 1863 inclusivement :*

MM. Lapierre, Pominville et Payette.

*N'a payé que jusqu'à 1862 inclusivement :*

M. Couillard.

*N'a payé que jusqu'à 1861 inclusivement :*

M. J. J. Desautels.

*N'a payé que jusqu'à 1860 inclusivement :*

M. J. Quina.

N. B.—Les retardataires sont exposés, le cas échéant, à se voir refuser des secours pécuniaires, ainsi qu'à être privés de l'offrande du Saint Sacrifice de la Messe.

I. G., P. *Secrétaire.*

N. B. 2o.—Le retard dans l'envoi du présent Procès-Verbal est dû à la nécessité, où l'on a été, de recommencer le tirage qui était trop défectueux pour être expédié aux associés.

I. G. P. *Secrétaire.*